



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2014-25

**APPROUVANT LA GRILLE TARIFAIRES DES VISITES DE LA COLLECTION
PERMANENTE ET LA TARIFICATION DE L'APPLICATION MOBILE D'AIDE A LA
VISITE DU MUSEE NATIONAL PICASSO-PARIS**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, et notamment son article 11 alinéa 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Établissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu la délibération n°2014-04 du 10 juin 2014 approuvant la grille tarifaire des visites de la collection permanente et la tarification de l'application mobile d'aide à la visite du Musée national Picasso-Paris,

Vu la lettre de la Direction générale des finances publiques, bureau CE-2B, en date du 15 mai 2014 relative à la contractualisation avec les sociétés Apple et Google pour la diffusion de produits numériques sur leurs plateformes de téléchargements,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 15 octobre 2014,

Adopte la délibération suivante :

Article 1

Approuve la grille tarifaire des visites de la collection permanente et la tarification de l'application mobile d'aide à la visite du musée national Picasso-Paris ci-annexée.

Article 2

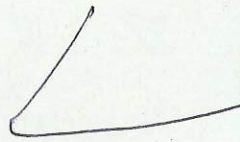
Approuve la tarification de l'application mobile d'aide à la visite du Musée Picasso-Paris, détaillée ci-dessous.

	Niveau gratuit	Niveau tarifaire 1	Niveau tarifaire 2
APPLICATION MOBILE EN TELECHARGEMENT		1.79€	2.69€
	<i>Téléchargement de l'application de base avec les fonctionnalités initiales, mais sans contenus spécifiques</i>	<i>Téléchargement de sections spécifiques de l'application et de contenus à valeur ajoutée hors outils d'aide à la visite</i>	<i>Téléchargement intégral de l'application avec toutes les fonctionnalités incluant les premiers parcours d'aide à la visite</i>

Article 3

La délibération n°2014-04 du 10 juin 2014 approuvant la grille tarifaire des visites de la collection permanente et la tarification de l'application mobile d'aide à la visite du musée national Picasso-Paris, est abrogée.

Fait à Paris, le 15 octobre 2014


 Le président
 Laurent LE BON

